



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 113320

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la question des frais de stage pour les élèves de maisons familiales rurales (MFR). En effet, les aides aux familles pour couvrir les frais de stage ne semblent pas avoir été budgétées dans le cadre de la loi de finances 2007. Il lui demande donc quelle réponse il peut apporter aux MFR à ce sujet.

Texte de la réponse

Depuis l'exercice 2003, les subventions pour frais de stage et manuels scolaires ne sont plus versées aux établissements d'enseignement agricole privés qu'il s'agisse des lycées privés ou des maisons familiales et rurales. Les crédits correspondants ont été redéployés pour financer une amélioration de la subvention de fonctionnement aux établissements et la revalorisation des bourses sur critères sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113320

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13100

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1771